

Information du CE pour le Cnir du 14 Juin

Financement public 2007-2012

Nous avons obtenu 846 796 Voix
donc pour la première tranche de financement public nous aurions du obtenir

846 796 voix X 1,673 euros = **1 416 689,70 euros**

***rappel:** la seconde tranche (part des députés) est de 400 432,19*

soit un financement public total annuel possible de **1 817 121,89 Euros**

Or nous avons perdu **35 276 voix** pour invalidation par le Conseil constitutionnel (rejet de compte, non dépôt, non respect des règles...)

Ce qui représente **59 017 euros** par an (295 084 euros sur la mandature)

Nous aurons donc un financement public total annuel de **1 758 105,15 euros**
(au lieu des 1 817 121,89)

Ce chiffre nous oblige à revoir à la baisse les recettes du budget prévisionnel 2008. Car bien qu'ayant anticipé sur de possibles invalidations, nous ne nous attendions pas à ce niveau relativement important dans certaines régions.

La question qui se pose

Il y a une perte due au coût de fabrication du R39 soit un total de **84 783 euros**.

Ce coût aurait dû être compensé par l'obtention du financement public d'un montant total de **59 017 euros an**

Ainsi lorsque l'on déduit le cout du R39 circonscription par circonscription, du financement public correspondant, il reste un différentiel.

Proposition :

1- Le cout du R39 sera retenu sur le financement public de la région concernée

2- le solde fera l'objet d'une analyse et d'un examen par la commission finance du Cnir, les trésoriers et secrétaires régionaux afin de trouver un mode équitable de répartition entre la prise en charge par les régions concernées et le national.

Ce mode de répartition sera soumis pour validation au prochain CNIR.